



Le Comité Local Technique s'est tenu le 15 avril 2022.

Solidaires Finances Publiques y a porté plusieurs messages.

Au moment du bilan de la formation professionnelle, nous avons rappelé **l'échec des e-formations** puisque 40 % des agents du 93 inscrits ne la suivent pas et 20 % des personnes qui les suivent ne les valident pas. Nous demandons **des formations en présentiel**, surtout sur les nouvelles applications. La e-formation ne peut pas se substituer à la formation en présentiel. Elle doit être seulement un pré-requis à une formation en présentiel.

Sur la campagne à l'impôt sur le revenu, Solidaires Finances Publiques a dénoncé **l'amateurisme de la DG sur le déploiement de Bdf 2 Direct et de GestParts**. Aucune formation au niveau national n'a été prévue (ni présentiel, ni distanciel) pour accompagner les agents déjà sous pression. Pour rappel, il n'existe aucun objectif chiffré par agent du SIP donné par la Direction départementale. Solidaires Finances Publiques dénonce également le fonctionnement de la campagne à l'impôt sur le revenu 2022 dans laquelle les SIP, en manque d'agents, **doivent venir en aide aux centres de contact** ; initialement créés pour décharger les SIP et qui ont conduit à une suppression de postes au sein des SIP. C'est le serpent qui se mord la queue !

La direction départementale a par la suite présenté **l'exécution budgétaire 2021 ainsi que le budget 2022**. Il est à noter que le bâti domanial est co-géré par la Préfecture de Région et que la direction sollicite au maximum la Préfecture pour des travaux sur les sites appartenant au Domaine.

La DDFIP a également présenté le dispositif « **Voxusagers** », énième dispositif gadget de recueil des avis des usagers, pour l'instant, réservé sur les retours d'expérience en SIP. Elle a aussi présenté le nouveau partenariat **SNCF-DGFIP pour le recouvrement des amendes liées au transport** (4 % des volumes, recouvrées à 5 %) qui permet à un agent de la SNCF un travail approfondi de recouvrement. Enfin, nous avons terminé sur la mise en œuvre départementale de l'accès des notaires au fichier immobilier ; qui permet d'automatiser certaines demandes de renseignement et à l'avenir automatisera les paiements suite à la consultation du fichier immobilier.

Par ailleurs, si jamais vous n'avez pas encore de **support pour vos écrans**, n'hésitez pas à nous le faire remonter ; tous les sites doivent être dotés.